RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DES YVELINES

Yvelines
Conseil général

Direction Générale des Services du Département
Direction des Finances

Service des Subventions et Garanties d'Emprunt

Affaire suivie par : D. HAROUTUINIAN
Poste: 71-96

2009-CG-1-2511

RAPPORT AU CONSEIL GENERAL

Séance du vendredi 18 décembre 2009

GARANTIE DÉPARTEMENTALE AU PROFIT DE LA FONDATION MALLET-NEUFLIZE POUR UN EMPRUNT DE 10 676 515 EUROS, DESTINÉ AU FINANCEMENT D'UNE OPÉRATION DE RECONSTRUCTION DU CENTRE DE RÉÉDUCATION SPÉCIALISÉ DANS LA PRISE EN CHARGE DES PERSONNES SOUFFRANT D'UN HANDICAP NEUROLOGIQUE LOURD, À RICHEBOURG.

La « Fondation Mallet-Neuflize », située 22, route de Gressey à Richebourg possède trois établissements médico-sociaux : un Foyer d'Accueil Médicalisé, un Institut d'Education Motrice et un Centre de rééducation spécialisée.

La Fondation souhaite reconstruire son centre de rééducation, spécialisé dans la prise en charge des personnes souffrant d'un handicap neurologique lourd. En effet, les locaux actuels sont vétustes et souffrent d'une insuffisance en chambres individuelles.

Le budget global estimé pour cette opération de construction se chiffre à 12 115 515 Euros.

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses	**Montant (en €)**	**Financement**	**Montant (en €)**
Travaux	12 115 515	Prêt Crédit coopératif	10 676 515
		Fonds propres	1 000 000
		Autofinancement	439 000
Totaux	12 115 515	Totaux	12 115 515

L'opération serait financée à hauteur de 10 676 515 Euros, par un prêt à contracter auprès du Crédit Coopératif et pour lequel la fondation sollicite la garantie départementale à 100%.

Les caractéristiques du prêt sont les suivantes :

Montant :	10 676 515 euros
Durée totale maximale :	24 ans.
Taux d'intérêt :	4,50%
Périodicité des échéances :	Trimestrielle

Si vous en êtes d'accord, je vous invite à délibérer dans les termes suivants :